



**Annexe 9 – NOTICE D'INFORMATION EPREUVES EPS –
BACALAUREAT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE**

		Candidat SCOLAIRE	Candidat INDIVIDUEL
INFORMATIONS GENERALES			
Détails des catégories de candidats :	Uniquement les candidats inscrits dans un établissement scolaire ou établissement sous contrat Education nationale	-Candidats CNED scolaires sous statut réglementé -Candidats CNED libres ou à la carte -Candidats des établissements privés hors contrat -Candidats non scolarisés -Candidat non évalué en CCF par son établissement	
Qui gère l'examen ?	L'établissement scolaire si habilité et sous la responsabilité du rectorat	Le service de la Direction des Examens et Concours (DEC) au Rectorat Bureau DEC3 dec3@ac-toulouse.fr	
Qui organise l'examen obligatoire d'EPS ?	L'établissement scolaire du candidat <i>Il est indispensable de respecter le calendrier et l'organisation mise en place par l'établissement.</i>	Le pôle EPS du bureau DEC 3 du rectorat de Toulouse	
Dans quelle application est géré mon examen ?	CYCLADES (accès établissement)	CYCLADES	
A qui s'adresser pour des informations au sujet de l'EPS?	Enseignants EPS du lycée Secrétariat, CPE Site EPS - Académie de Toulouse	Pôle DEC3 EPS du rectorat de Toulouse Département 31 : Dominique DEDIEU-DUJOLS dominique.dedieu-dujols@ac-toulouse.fr 05 36 25 78 17 Départements hors 31 : Nadège GAUTIER nadege.gautier@ac-toulouse.fr 05 36 25 78 14 Site EPS - Académie de Toulouse	
Quand s'inscrire ?	Choix d'un menu d'activités EPS dès la rentrée puis inscription informatique à l'examen au sein de l'établissement du 18 novembre au 8 décembre 2021.	Du 18 novembre au 8 décembre 2021 sur le site du Rectorat lors de l'inscription à l'examen.	
Comment vérifier l'inscription ?	- Téléchargement de la confirmation d'inscription dans l'espace Cyclades ou distribution par le secrétariat de l'établissement - Vérification par le candidat + signature Attention : l'inscription est définitive pour toute la session d'examen, il est indispensable de vérifier attentivement cette confirmation et de la remettre avec les autres éléments du dossier au secrétariat de votre établissement. Toute modification doit être notée en rouge sur le document. - Conserver une copie de la confirmation d'inscription	- Téléchargement de la confirmation d'inscription dans l'espace Cyclades et impression papier - Vérification par le candidat + signature Attention : l'inscription est définitive pour toute la session d'examen, il est indispensable de vérifier attentivement cette confirmation et le choix des activités (pas de changement après les inscriptions) et de la téléverser avec les autres éléments du dossier dans l'espace Cyclades. Toute modification doit être notée en rouge sur le document. - Conserver une copie numérique de la confirmation d'inscription	
Où se déroule l'évaluation EPS ?	Dans l'établissement scolaire du candidat en contrôle en cours de formation CCF	Dans un centre d'examen désigné par le rectorat en contrôle ponctuel Attention : En fonction des activités choisies l'épreuve n'a pas toujours lieu dans le département d'inscription.	
Quand se déroule l'évaluation ?	A la fin de chaque cycle d'enseignement de l'activité (un CCF par trimestre) uniquement en classe de Terminale	Entre avril et fin mai 2022 uniquement pour les candidats inscrits en Terminale	
Comment recevoir la convocation à l'examen ?	Information par voie d'affichage, par l'enseignant d'EPS (Cf. organisation de chaque établissement)	Téléchargement de la convocation sur l'espace Cyclades (notification envoyée sur le mail communiqué à l'inscription) Attention: signaler tout changement d'adresse mail à la DEC3	
Quels sont les attendus des épreuves ?	Attendus de fin de lycée (AFL) : Texte de référence : Circulaire n°2019-129 du 26/09/2019 site académique de l'EPS	Attendus de fin de lycée (AFL) : Texte de référence : Circulaire n°2019-129 du 26/09/2019 site académique de l'EPS	
DETAILS DES ACTIVITES EVALUEES		Candidats individuels : Epreuves nationales	
Epreuves Obligatoires	Candidat apte	Protocole de 3 activités Annexe 1 de la Circulaire n°2019-129 du 26/09/2019	2 activités au choix parmi les 3 activités proposées Annexe 2 de la Circulaire n°2019-129 du 26/09/2019 ➢ Danse ➢ Tennis de table ➢ Demi-Fond (800m)
	Candidat inapte partiel	Protocole à mettre en place avec l'enseignant selon l'inaptitude	Sur avis médical choix d'une activité parmi les 3 proposées : (Cf. Site EPS Toulouse) ➢ Natation (nage de durée) ➢ Danse (chorégraphie individuelle) ➢ Lancer de poids
	Candidat inapte partiel reconnu par la MDPH	Protocole à mettre en place avec l'enseignant selon le handicap	Sur avis médical choix d'une activité parmi les 4 proposées : (Cf. Site EPS Toulouse) ➢ Natation (nage de durée) ➢ Danse (chorégraphie individuelle) ➢ Lancer de poids (sauf pour les candidats en fauteuil) ➢ Lancer de massue (sauf pour les déficients visuels)

**Annexe 9 – NOTICE D'INFORMATION EPREUVES EPS –
BACALAUREAT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE**

	Candidat SCOLAIRE	Candidat INDIVIDUEL												
Enseignement optionnel EPS  NOUVEAUTE	Enseignement proposé seulement dans les établissements habilités (BO n°25)	<i>Si choix de passation en 2 séries d'évaluations ponctuelles en Première et en Terminale : (BO n°41)</i> Première : Partie orale (15 min) et partie physique (sauvetage aquatique) Terminale : Partie orale (15 min) et partie physique (badminton en simple)												
		<i>Si choix de passation en 1 série d'évaluations ponctuelles en Terminale : (BO n°41)</i> Partie pratique (sauvetage aquatique et badminton en simple) Partie orale de 20 min												
	Candidat SHN : Enseignement proposé seulement dans les établissements habilités (BO n°25)	Candidat SHN : Si statut SHN vérifié, validation automatique de la partie pratique. (BO n°41) <i>Si choix de passation en 2 séries d'évaluations ponctuelles en Première et en Terminale :</i> Première : 1 épreuve orale Terminale : 1 épreuve orale <i>Si choix de passation en 1 série d'évaluations ponctuelles en Terminale :</i> Terminale : 1 épreuve orale												
DOCUMENTS A RETOURNER (conserver un double des documents)														
Candidat apte	Vérifier la confirmation d'inscription EPS apte en CCF Pas de fiche à retourner	Vérifier les choix d'activité sur la confirmation d'inscription Aptitude a priori retenue Pas de fiche à retourner												
Candidat inapte partiel	Justificatif à transmettre par le candidat au secrétariat de l'établissement Exemple de Certificat médical type Document à conserver par l'établissement	Certificat médical EPS adaptée BGT-BCP-CAP 2022 à téléverser dans l'espace Cyclades avec les autres documents d'inscription												
Candidat reconnu par la MDPH	Justificatif à transmettre par le candidat au secrétariat de l'établissement Exemple de Certificat médical type Document à conserver par l'établissement	Certificat médical EPS MDPH BGT-BCP-CAP 2022 à téléverser dans l'espace Cyclades avec les autres documents d'inscription												
Candidat inapte total	Adresser impérativement, avec la confirmation d'inscription , le certificat médical justifiant de l'inaptitude totale au rectorat au moment de l'inscription à l'examen. Conserver une copie dans l'établissement.  Inscrire un candidat en inapte total UNIQUEMENT si le certificat médical pour inaptitude totale à l'année est fourni par le candidat au plus tard à l'inscription Rappel : si la situation d'un candidat évolue en cours d'année l'enseignant d'EPS peut déclarer les inaptitudes partielles et/ou totales lors de la saisie des notes dans EPSNET Exemple de Certificat médical type	Certificat médical EPS adaptée BGT-BCP-CAP 2022 à téléverser dans l'espace Cyclades avec les autres documents d'inscription												
Candidat demandant la conservation de notes	A l'inscription, cocher l'activité EPS sur le formulaire de demande de conservation de notes. Pas de demande rétroactive. Attention : la conservation de notes dispense des épreuves en CCF mais ne dispense de cours.	A l'inscription, cocher l'activité EPS sur le formulaire de demande de conservation de notes. Pas de demande rétroactive.												
Candidat SHN uniquement	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Catégories de sportifs(ives) concerné(e)s</th> <th>Pièces à joindre à l'inscription par mail (Coordonnées mail à droite)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>- sportifs des listes ministérielles dans les catégories Élite, Senior, Relève et Reconversion;</td> <td>Copie du justificatif de statut délivré par le ministère des sports</td> </tr> <tr> <td>- sportifs inscrits sur la liste des sportifs Espoirs et des collectifs nationaux</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- sportifs ne figurant pas sur les listes ministérielles mais appartenant à des structures d'entraînement validées par le ministère chargé des sports ;</td> <td>Attestation d'inscription à la structure d'entraînement</td> </tr> <tr> <td>- sportifs des centres de formation d'un club professionnel et sportifs professionnels disposant d'un contrat de travail ;</td> <td>Copie de la convention ou du contrat</td> </tr> <tr> <td>- les juges, arbitres et entraîneurs de haut niveau.</td> <td>Copie du justificatif de statut</td> </tr> </tbody> </table>	Catégories de sportifs(ives) concerné(e)s	Pièces à joindre à l'inscription par mail (Coordonnées mail à droite)	- sportifs des listes ministérielles dans les catégories Élite, Senior, Relève et Reconversion;	Copie du justificatif de statut délivré par le ministère des sports	- sportifs inscrits sur la liste des sportifs Espoirs et des collectifs nationaux		- sportifs ne figurant pas sur les listes ministérielles mais appartenant à des structures d'entraînement validées par le ministère chargé des sports ;	Attestation d'inscription à la structure d'entraînement	- sportifs des centres de formation d'un club professionnel et sportifs professionnels disposant d'un contrat de travail ;	Copie de la convention ou du contrat	- les juges, arbitres et entraîneurs de haut niveau.	Copie du justificatif de statut	Pour les candidats SHN inscrits à l'enseignement optionnel EPS, copie du justificatif de statut délivré par le ministère des sports A envoyer par mail - Département 31 dominique.dedieu-dujols@ac-toulouse.fr - Départements hors 31 nadege.gautier@ac-toulouse.fr
Catégories de sportifs(ives) concerné(e)s	Pièces à joindre à l'inscription par mail (Coordonnées mail à droite)													
- sportifs des listes ministérielles dans les catégories Élite, Senior, Relève et Reconversion;	Copie du justificatif de statut délivré par le ministère des sports													
- sportifs inscrits sur la liste des sportifs Espoirs et des collectifs nationaux														
- sportifs ne figurant pas sur les listes ministérielles mais appartenant à des structures d'entraînement validées par le ministère chargé des sports ;	Attestation d'inscription à la structure d'entraînement													
- sportifs des centres de formation d'un club professionnel et sportifs professionnels disposant d'un contrat de travail ;	Copie de la convention ou du contrat													
- les juges, arbitres et entraîneurs de haut niveau.	Copie du justificatif de statut													

Annexe 9 – NOTICE D'INFORMATION EPREUVES EPS –

BACALAUREAT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

		Candidat SCOLAIRE	Candidat INDIVIDUEL
NOTATION (épreuves obligatoires)			
Cas général candidat apte		Moyenne des 3 activités évaluées sur 20 points	Moyenne des 2 activités évaluées sur 20 points
Candidat SHN		Moyenne des 3 activités évaluées sur 20 points. Une des 3 activités qui correspond à la spécialité du candidat est notée 20/20 (sous réserve de validation du statut).	Moyenne des 2 activités évaluées sur 20 points
Candidat apte partiel ou candidat reconnu par la MDPH		Moyenne des activités évaluées sur 20 points	1 activité évaluée sur 20 points
Candidat inapte	Dispensé pour une épreuve	Dispensé si justificatif donné à l'établissement immédiatement ou au plus tard dans les 48h après la date du CCF concerné. Possibilité de passage du rattrapage	Avant les épreuves, dans le cas de l'impossibilité de présenter une des deux activités, le candidat sera dispensé pour les deux.
	Inapte total	Si dispense justifiée, la note et le coefficient sont neutralisés.	Si dispense justifiée, la note et le coefficient sont neutralisés.
ABSENCE A L'EXAMEN			
Délai de justification de l'absence		Si absence à un examen du CCF, informer immédiatement le lycée (téléphone + mail)	Informer immédiatement la DEC par téléphone ou mail. Puis envoyer le justificatif au plus tard 48h après la date de l'examen
Absence pour cas de force majeure (maladie avec certificat médical, accident, deuil)		Justificatif original à fournir obligatoirement au lycée <i>Attention : Conserver un double du justificatif</i>	Justificatif original à adresser par courrier postal + copie convocation à la DEC 3 EPS <i>Attention : Conserver un double du justificatif</i>
Conséquence de la non production d'un justificatif		Absence à chaque activité non évaluée équivaut à la note zéro	Epreuves EPS obligatoires : Absence à 1 activité sur 2 le jour de l'épreuve = note divisée par 2 Absence aux 2 activités d'EPS = 0 Epreuves enseignement optionnel EPS : Absence = note 0 affectée du coefficient prévu
RAPPEL Certificat médical		Le certificat médical fourni par le candidat doit obligatoirement « couvrir » la (ou les) date(s) précise(s) d'examen(s) et comporter les mentions suivantes : - les dates de début et de fin de l'inaptitude, - la durée de l'inaptitude quand aucune date de fin ne peut être donnée, - la date de délivrance du certificat, le cachet et la signature du médecin. Attention : Tout certificat médical postdaté, antidaté, ne comportant pas l'une des mentions rappelées ci-dessus, ou, non transmis dans les délais par le candidat ne pourra pas être pris en compte au titre d'une dispense par la commission académique de validation des notes d'EPS.	